https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/instruction-n-dgospf4201611-du-11-janvier-2016-relative-aux-missions-et-perimetres-des-centres-de-reference-centres-de-competences-et-des-filieres-de-sante-dans-le-domaine-des-maladies-rares/
Instruction n° DGOS/PF4/2016/11 du 11 janvier 2016 relative aux missions et périmètres des centres de référence, centres de compétences et des filières de santé dans le domaine des maladies rares
11/01/2016
Cette instruction a vocation « à préciser les missions et les périmètres des centres de référence pour la prise en charge des maladies rares (CRMR), Centres de compétences maladies rares (CCMR) et filières de santé maladies rares (FSMR), ainsi que les modalités d’évaluation de leur activité ». Elle prévoit en outre des procédures de nomination et de succession des responsables des centres de référence revues et consolidées. Elle abroge l’instruction n° DGOS/PF2/2013/308 du 29 juillet 2013 relative à l’évolution de la prise en charge des personnes atteintes de maladie rare dans le cadre du plan national maladies rares 2011-2014 et modifie l’instruction n° DGOS/PF2/2013/306 du 29 juillet 2013 relative à la structuration des filières de santé maladies rares prévues par le plan national maladies rares 2011-2014.